

Le 10 décembre Journée Internationale pour les Droits des Animaux – Fiche pédagogique

Scuola secondaria di primo grado

Niveau Collège

Vous pouvez proposer à la classe d'organiser des activités de sensibilisation. Vous pouvez partager la classe en plusieurs groupes qui auront chacun une tâche différente. Voilà quelques propositions :

1. Choisissez un article parmi les huit de la déclaration universelle des droits des animaux ci-après. Élaborez une affiche avec des slogans, des photos, dessins etc. pour l'illustrer.
2. Relisez l'article 1 de la Déclaration. Trouvez ensuite un exemple tiré de l'actualité d'un milieu naturel compromis par l'activité de l'homme et qui met en danger la survie des animaux sauvages.

La Déclaration universelle des droits de l'animal (2018)

La Déclaration universelle des droits de l'animal, corédigée par la LFDA, *La Fondation Droit Animal*, a été proclamée solennellement à Paris le 15 octobre 1978, à la Maison de l'Unesco. Son texte révisé par la *Ligue internationale des droits de l'animal* en 1989 a été rendu public en 1990. Le texte ci-après est la mise à jour de la Déclaration en 2018.

- **Article 1**
Le milieu naturel des animaux à l'état de liberté doit être préservé afin que les animaux puissent y vivre et évoluer conformément à leurs besoins et que la survie des espèces ne soit pas compromise.
- **Article 2**
Tout animal appartenant à une espèce dont la sensibilité est reconnue par la science a le droit au respect de cette sensibilité.
- **Article 3**
Le bien-être tant physiologique que comportemental des animaux sensibles que l'homme tient sous sa dépendance doit être assuré par ceux qui en ont la garde.
- **Article 4**
Tout acte de cruauté est prohibé. Tout acte infligeant à un animal sans nécessité douleur, souffrance ou angoisse est prohibé.
- **Article 5**
Tout acte impliquant sans justification la mise à mort d'un animal est prohibé. Si la mise à mort d'un animal est justifiée, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse.
- **Article 6**
Aucune manipulation ou sélection génétique ne doit avoir pour effet de compromettre le bien-être ou la capacité au bien-être d'un animal sensible.
- **Article 7**
Les gouvernements veillent à ce que l'enseignement forme au respect de la présente déclaration.
- **Article 8**
La présente déclaration est mise en œuvre par les traités internationaux et les lois et règlements de chaque État et communauté d'États.